

17

Commune de MONTEROUX-MILIEU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq

le 22 juillet à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de MONTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Thierry MAUCHERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 7

PRESENTS : Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Max RIBAUD, Denis MERLIN, Jacques CLECHET, Alexandra SERRE (arrivée à 19h45).

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Aurélie COLAS, Catherine PERRAT, Laurent VANDAELE, Pierre SCHIFF.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h00, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Délibération → modification temps de travail poste adjoint administratif,
- ▶ Délibération → demande de subvention pour requalification d'équipement sportif existant non entretenu en terrain de basket,
- ▶ Délibération → procédure marchés publics : construction d'un local à aménager pour activité de services au RDC et 2 logements individuels,
- ▶ Point sur les différentes commissions,
- ▶ Questions diverses.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Thierry MAUCHERAT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

OBJET : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation des dossiers d'urbanisme à traiter, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 16/35^{ème} par délibération en date du 29 septembre 2021 à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 juillet 2025,

Mise aux voix : la proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION D'EQUIPEMENT SPORTIF EXISTANT NON ENTRETENU EN TERRAIN DE BASKET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite requalifier l'équipement sportif existant et non entretenu en terrain de basket aux abords du gymnase.

L'Agence Nationale du Sport peut attribuer des subventions servant à financer ce type d'équipements.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à affiner le projet et à faire la demande de subvention auprès de l'ANS.

Mise en voix : La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : PROCEDURE MARCHES PUBLICS : CONSTRUCTION D'UN LOCAL A AMENAGER POUR ACTIVITE DE SERVICES AU RDC ET 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de la construction d'un local à aménager pour activité de services et 2 logements individuels relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire : construction d'un local à aménager pour activité de services et 2 logements individuels
- Montant prévisionnel du marché : le coût prévisionnel H.T. est estimé à 700 000 euros,
- Procédure engagée : la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il est proposé que le conseil municipal autorise M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public pour la construction d'un local à aménager pour activité de services au RdC et deux logements individuels à compter de début septembre 2025.

Mise en voix : la proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET : INFORMATION ZONAGE PROTECTION INCENDIE

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu Mme Marion LACOU, directrice du service ingénierie à la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône. Une étude est en cours pour établir un schéma directeur de la protection incendie sur les communes faisant partie de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône.

Sur la commune, les besoins en protection sont conséquents comme sur toute la communauté de communes. Il y a actuellement 13 bornes incendie sur la commune et 67% du bâti n'est pas couvert par la protection incendie (poste distant de plus de 400 m).

Il y aura 3 types d'améliorations :

- Renforcement des postes incendie : 13 nouveaux postes + 2 déplacements
- Changement de conduites d'eau : 2 extensions de réseau + 1 nettoyage
- Pose de bâches ou de citernes si les travaux ne sont pas possibles : 8 bâches de 30 à 90 m³.

Le coût que portera EBER pour notre commune est estimé à 635 k€. Les travaux seront réalisés suivant un planning qui s'étalera sur plusieurs années suivant des critères de priorité.

1. Point sur les différentes commissions Questions diverses

Max RIBAUD

- Un devis a été reçu pour le chemin du Revolet. Il propose de placer un bourrelet sur la route pour empêcher l'eau de ruissellement de pénétrer dans les maisons et les garages. Une demande de subvention (40%) a été demandé pour la voirie. Lorsque la réponse aura été reçue pour la subvention, les habitants seront consultés avant les travaux
- Les emplois ont été réalisés sur toute la commune.

Jacques CLECHET

- PLUI : une dernière version a été reçue. Il faut faire des remarques avant le 22/08.
- Deux réunions de présentation sont organisées pour les conseillers municipaux : 1^{er} octobre 2025 à 18h à Saint-Maurice-l'Exil, salle Mandela et 14 octobre 2025 à 18h à Primarette.
L'approbation des 2 zones économiques dépend maintenant des personnes publiques associées (DDT).

Denis MERLIN

- Quelques arbres souffrent de la sécheresse le long de la piste cyclable. La société qui les a plantés est venue hier faire un arrosage. Il faut aussi que la commune arrose les arbres plantés près de la cantine.

Valentine MAUCHERAT

- RAS.

Alexandra SERRE

- Un baptême républicain a eu lieu samedi pour une jeune adulte.

Laurent GALLOT

- Des devis ont été reçus de plusieurs traiteurs pour la livraison des repas au restaurant scolaire pour la rentrée scolaire. Un point est prévu le 11 août 2025 pour finaliser la mise en place.

Jacques SECONDI

- Vidéoprotection : Travaux planifiés la semaine du 11 août. Le point de livraison ENEDIS sera mis en place fin septembre et les caméras du carrefour RD37/Chemin des haies seront mises en fonction en octobre.
- Mise à jour du site la semaine prochaine avec Pierre pour intégrer une page sur l'activité économique dans le village

Thierry MAUCHERAT

- SANIPAC : intervention attendue ce jeudi pour trouver des solutions techniques qui permette un fonctionnement fiable de l'installation. Il est envisagé de changer les thermostats avec une visualisation de la consigne, de remettre en place une alarme à distance en cas de défaut de fonctionnement et de programmer les températures de consigne pour les vacances. Les réglages effectués il y a deux semaines semblent efficaces pour éviter la condensation indésirable.
- Recrutement : Un recrutement a été lancé par l'intermédiaire du centre de gestion 38 en remplacement d'un agent absence. L'annonce est en cours jusqu'au 8 août 2025. Les candidatures reçues entre le 22 juillet et le 8 août seront étudiées début septembre. Il faudra donc repartir avec un traiteur à la rentrée.
- EBER recrute une personne en remplacement de Jessica. Cette personne démarrera le 29/08. Amandine travaillera avec cette personne pour le fonctionnement de la cantine.
- Le plombier interviendra pour le changement du chauffe-eau de la salle polyvalente et des vestiaires et un repiquage de tuyauterie pour maîtriser la température de l'eau des douches.
- Un devis a été reçu pour adapter les toilettes de la Salle Paul Datry pour l'accueil périscolaire : avec la fourniture de 2 WC pour les petits, un lave-main, une station de relevage. La décision sera prise lorsqu'un choix sera défini entre la salle Paul Datry et la 4^{ème} classe du SEMIG et lorsque les communes auront validé le financement de 2 animateurs supplémentaires par l'OVIV.
- Le conseil municipal du 28 août 2025 est annulé et le prochain aura lieu le jeudi 18 septembre 2025.

Fin du conseil municipal à 20h55

Le Maire,

Thierry MAUCHERAT



